Image not found or type unknown

Licenciement pour inaptitude incidence de la notification

Par **Juajaccio**, le **14/12/2017** à **16:19**

Bonjour à tous,

J’en me posais la question suivante :

si lorsque le médecin du travail mentionne dans l’avis d’inaptitude l une des deux phrases ci dessous :

1) tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé

2) que l’état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi

Si il y a une incidence notamment en cas de faute inexcusable, on peut comprendre dans la 2 ieme phrase qu il serait même impossible au salarié de travailler n importe ou ailleurs et ne pourras plus jamais retravailler.....est ce une bonne interprétation ou pas selon vous?

Par **P.M.**, le **14/12/2017** à **17:44**

Bonjour,
L'inaptitude ne concerne que l'entreprise pour laquelle elle est décidée...
Ces mentions dispensent l'employeur de rechercher un reclassement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés